

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **VEZIER** Stéphane, **VEZIER** Karine, **DECONIHOUT** Claude, **MARZIN** Jean-Michel, **CARRE** Annie, **DUDOUT** Karine, **GRAIN** Serge, **THUILLIER** Anne-Sophie, **PORTAIL** Reynald.

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) : **HOMO** Philippe, **HEBERT** Mickaël

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité (**10 Voix Pour**) avec le rajout de l'intervention de M. Claude **DECONIHOUT** :

- Isolation de l'atelier technique
- La réalisation de la partie électrique de l'atelier et du local technique
- Achat et livraison de la cuve de récupération d'eau de 10000 litres
- Remplacement du réfrigérateur de la cantine

M. **VEZIER** Stéphane est nommé secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2022, puis se retire au moment du vote. Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2022 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 448 545,66€	Recettes de fonctionnement : 584 936,59€
Dépenses d'investissement : 188 828,30€	Recettes d'investissement : 52 715,50€
-----	-----

TOTAL DES DEPENSES : 637 373,96€	TOTAL DES RECETTES : 637 652,09€

Excédent de fonctionnement 2022 : 136 390,93€
Déficit d'investissement 2022 : 136 112,80€
Excédent global 2022 : 278,13€

Le Compte Administratif est strictement identique au Compte de Gestion, il représente le résultat de l'exécution budgétaire 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (**9 Voix Pour**), le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe que le Copil Seine à Vélo se déroulera le 11 Mai, en commun avec JUMIEGES. Un plateau près de l'intersection Route du Conihout, Rue Granit sera demandé.

- La C.C.I.D est fixée au Jeudi 23 Mars 2023 à 15H00.
- Beaucoup de remontées d'insatisfaction concernant la fibre qui n'est toujours pas déployée Rue des Côtes et une partie du Conihout

M. VEZIER se rendra à BERVILLE le 31 mars, à une réunion sur les énergies renouvelables, notamment sur la géothermique.

- Parle des modifications à venir pour la mise en place de l'eau chaude et de la douche, à l'école
- Informe le Conseil qu'une réunion avec JUMIEGES est programmée le 14 mars 2023 pour négocier des tarifs spécifiques de la Base de plein air et du golf pour les habitants de la presqu'île.

M. DECONIHOUT présente les devis concernant la fermeture de l'atelier. Une société est choisie.

Mme. CARRE rappelle la date du Festival SPRING et son organisation, le Mercredi 22 mars 2023.

- A assisté à la réunion PAPI et fait part de son courrier concernant la prévention d'inondation sur notre Commune

Mme DUDOUT informe que la fête artisanale prévue le 14 Mai 2023 au Manoir d'Agnès Sorel ne pourra avoir lieu.

Mme. VEZIER propose un nouveau prestataire pour les repas de l'ALSH. Après discussions sur les tarifs, les élus valident cette nouvelle offre.

- Elle propose avec Mme **THUILLIER** que les dictionnaires offerts par la Commune aux enfants rentrant en 6^{ème} soient remplacés par des calculatrices. Un sondage sera proposé aux familles.
- Une demande de stage à l'ALSH est demandée et acceptée
- Mme BIDAUX propose un mini camp au mois de juillet à Pont D'ouilly, les tarifs pour 15 enfants sont examinés.
- Le marquage des places du parking est à nouveau réclamé

M. PORTAIL demande que des invitations soient faites auprès des agriculteurs concernés pour le Marais Communal et qu'un bilan soit fait avec le PRBSN pour la parcelle n°5.

Les questions et informations diverses ayant été abordées, la séance est close à 21h45.

Le Maire,

Eva LEMARCHAND.